

Les armoiries des édifices publics, etc. [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ARRIVÉES

HERALDIQUES

ET

SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLIÉES À NEUCHÂTEL PAR MAURICE TRIPET, HERALDISTE

N° 18.

1888.

Avril.

Les Armoiries des Edifices publics, etc. - (Suite)

Chapelle du Château.

"Des restes de la Chapelle ne portent plus de
" traces que celles des d'Orléans-Longueville, qui l'avaient fait
" restaurer, postérieurement à la réformation, pour l'usage des Catho-
" liques habitant le château. (Dubois de Montperreux).

Aujourd'hui, le bureau de l'Architecte cantonal
occupe cette chapelle, dont la voûte est devenue un galetas pour la
tourbe. Les peintures murales, Armes des Longueville sont effacées et
les planchettes peintes en bleu et semées de fleurs de-lys dor,
gisent abandonnées dans un coin de ce réduit, attendant proba-
blement une restauration future!

Facade du Salon rouge.

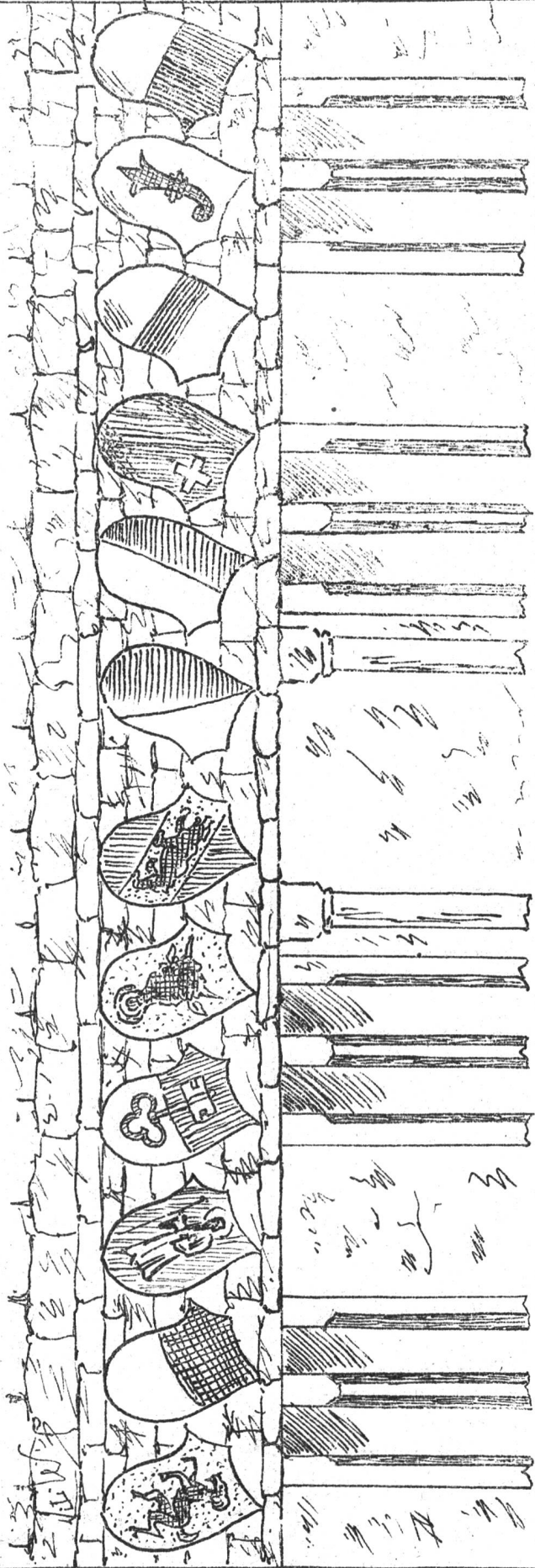
Nous détachons les lignes suivantes d'une lettre de
M. F. de Bosset, auquel nous partageons entièrement les vues:

"Des temps assez courts de la domination des XII
" Cantons ont laissé un monument héraldique qui serait digne d'être
" restauré. Je veux parler des Armoiries des XII Cantons qui ornaient
" la facade sud du Château au-dessous des fenêtres du Salon rouge et du
" petit Salon qui lui fait suite."

"Il en reste encore quelques vestiges bien effacés,
" mais ils étaient encore reconnaissables il y a 25 ou 30 ans. Si le
" Conseil d'Etat se décidait à faire ce petit embellissement, chose au

Château de Neuchâtel.

Fig. 166.



Solenne Bâle Zug Schwyz Lucerne Zurich Berne Uri Unterwalds Glaris Fribourg Schaffhouse

Reconstitution des Armoiries des XII Cantons, peintes sur la façade sud du Salon-Rouge.

„fond fort peu coûteuse, je suis sûr que le public et particulièrement
 „les habitants de notre ville y applaudiraient.“

„des écussons (fig. 166) étaient partagés en deux
 „séries dont les uns étaient penchés à droite et les autres à gauche.
 „Ces écussons étaient-ils accompagnés de guirlandes ou autres orne-
 „ments, je ne sais, mais je crois qu'il serait bien facile de s'en assurer
 „en lavant soigneusement le hideux badigeon jaune qui recouvre
 „les Armoiries.“

Voyez aussi Dubois de Montperreux : Antiquités
 de Neuchâtel et Sam. de Chamberier. Le premier parle de cette
 galerie héraldique et le second des changements successifs apportés
 aux armoiries qui ornaient le château extérieurement.

La Collégiale de Neuchâtel.

Le Cénotaphe des Comtes (planche hors texte)
 et l'Ancien vitrail, (Voir N° 6 des Archives) doivent spécialement
 nous intéresser.

à suivre.

Alliance de la France & des Cantons suisses.

La fig. 167 reproduit une estampe d'Henri
 Glaser, gravée en 1626 et publiée par le *Magnus* pittoresque en 1840.
 Il s'agit du traité conclu en 1623 pour la pacification de la Suisse orien-
 tale. Ce qui nous concerne spécialement est cette belle collection de
 bannières suisses, reproduites par le dessin de Glaser.

Avis. Les abonnements, pour l'Étranger, doivent nous être
 payés par mandats postaux de fr. 6.-

Armoiries de la Salle des États, la feuille f. 4.-

Armoiries de Neuchâtel, brochure, f. 2.-

Armoiries de particuliers depuis f. 5, peintes

soigneusement, d'après les documents fournis.

- Dépôt des ouvrages de M. le Cher. de Crollalanza -